

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

L'*International* déclare formellement que le bruit du prochain départ de M. Nigra pour Turin, dans le but d'amener une entente entre l'Autriche et l'Italie sur une base proposée par l'Empereur, est sans le moindre fondement. Tout porte à croire, ajoute ce journal, que l'Autriche est plus que jamais éloignée de modifier sa politique italienne.

On mande de Turin, le 17 décembre :

Chambre des députés. — Le général Bixio fait une interpellation au sujet de quelques économies projetées sur les budgets de la guerre et de la marine, économies qu'il considère comme inopportunes.

Le général de La Marmora démontre la nécessité de faire des économies pour garantir, à l'avenir, les ressources nécessaires pour les besoins de l'armée, sans affaiblir l'organisation des forces de terre et de mer.

Il ajoute que le dévouement manifesté par le pays en avançant l'impôt foncier, impose au gouvernement le devoir de ne pas épuiser des ressources que le pays sera toujours prêt à fournir. Les économies doivent être considérables, sans compromettre, toutefois, la défense du pays.

On écrit de Rome que le saint-père est à la veille de publier une encyclique, dans laquelle il serait question des mesures prises par le gouvernement de Russie contre les couvents en Pologne, du projet de confiscation des cou-

vents en Italie, et accessoirement de la convention du 15 septembre.

On lit dans une correspondance adressée de Paris, le 16 décembre, à l'*Union de l'Ouest* :

Vous avez appris par le télégraphe la démission du ministère Narvaéz.

C'est la rédaction du discours que la reine devait prononcer à l'ouverture de la session qui a provoqué, paraît-il, la rupture entre la couronne et les ministres. En présence des difficultés croissantes qu'offrait l'expédition de Saint-Domingue et la résolution prise par l'Angleterre de reconnaître aux insurgés de la partie orientale de l'île la qualité de belligérants, le cabinet avait conseillé à la reine de renoncer à cette entreprise et de l'annoncer solennellement à l'ouverture des chambres. La reine, jugeant l'honneur de l'Espagne trop engagé pour reculer, aurait refusé de souscrire aux conseils du maréchal et de ses collègues. De là la retraite du cabinet.

Telle est la version des journaux.

Je n'ai aucune raison de ne pas l'accepter, en faisant remarquer toutefois que, d'après des renseignements puisés aux sources les plus sûres, l'abandon de Saint-Domingue avait été, dès le principe, et depuis le jour où le maréchal Narvaéz avait pris possession de la présidence du conseil, l'un des points essentiels du programme du cabinet actuel. On devait donc supposer que la reine avait accepté ce programme, par cela même qu'elle avait accepté le concours du ministère Narvaéz. C'est ce qui rend moins facile à comprendre la crise qui vient de se produire.

Les hommes compétents sont à peu près

unanimes à reconnaître la presque impossibilité de conduire à bonne fin la campagne de Saint-Domingue, à cause des conditions exceptionnellement pernicieuses du climat. L'armée espagnole, qui est de 30,000 hommes, compte 18,000 malades, et cette guerre, qui commença seulement, a déjà coûté 100 millions de francs. Certes, l'honneur militaire d'un grand pays a des exigences dont il faut tenir compte, mais, si respectables que soient ces exigences, l'Espagne n'eût pas, ce me semble, dérogé aux traditions de son histoire, en reconnaissant noblement, loyalement, qu'elle s'était trompée, et en déclarant à la face de l'Europe qu'autant elle avait mis d'empressement à déferer aux vœux des Dominicains quand ils avaient manifesté le désir de s'unir à elle, autant il était loin de sa pensée de leur imposer sa domination le jour où il lui était prouvé que le pays n'en voulait pas ou n'en voulait plus. Je ne dis pas ceci tout-à-fait au hasard. J'ai en effet des raisons de croire que tel était le langage que le maréchal Narvaéz songeait à mettre dans la bouche de la reine.

On n'a point du reste encore appris à Paris que S. M. Catholique ait accepté, jusqu'ici, la démission du cabinet.

Le télégraphe de Madrid (17 décembre), annonce que la crise ministérielle est terminée. Le ministère Narvaéz a repris le pouvoir.

Aucun changement n'est apporté dans son personnel.

On écrit de Kiel que les commissaires de l'Autriche et de la Prusse auraient défendu aux fonctionnaires du Holstein d'avoir des rapports

avec le duc d'Augustenbourg, ou de prendre part à des démonstrations en sa faveur.

Si ce fait est exact, le duc d'Augustenbourg n'est pas si près qu'on le pensait d'atteindre le but qu'il poursuit avec une obstination digne d'un meilleur sort.

On écrit de Francfort à la *Gazette de Cologne*, que le comité permanent des Parlements allemands, dit des *trente-six*, a envoyé aux membres de l'association une circulaire pour leur demander s'ils étaient d'avis de protester contre les velléités d'annexion à la Prusse du Sleswig-Holstein. Le journal ajoute que le nombre des partisans de la politique prussienne augmente tous les jours.

Le *Mémorial diplomatique* annonce que les commissaires confédérés ont reçu du cardinal Antonelli la réponse de la cour de Rome au Manifeste confédéré que ces commissaires ont adressé récemment à tous les cabinets européens.

Cette réponse est empreinte d'un profond sentiment de sympathie pour la cause du Sud, et témoigne du sincère désir du pape de voir se terminer la terrible guerre qui ensanglante l'Amérique.

Le saint-père et le cardinal Antonelli ont reçu avec la plus grande distinction l'envoyé des commissaires porteur de leur dépêche. Ils n'ont point fait un secret de leurs sympathies pour le Sud, et Pie IX a dit que, dans ses dévotions particulières, il faisait chaque jour une prière pour que la paix se rétablît entre le Nord et le Sud.

L'envoyé confédéré, qui est protestant, est

FEUILLETON.

12

LA DYNASTIE DES FOUCHARD.

(Suite.)

XVIII.

Toutefois, elle n'observa pas, et pour bon motif, la même réserve à l'égard du notaire qui la consultait sur l'emploi des fonds provenant de l'héritage Méchigneau.

— Non, monsieur Bourdin, lui dit-elle, je ne veux rien acheter ; je veux conserver des sommes disponibles pour la dot de Marie.

— En effet, dit le notaire, je n'y songeais pas, vous aurez bientôt des prétendants.

— Bientôt ! vous n'êtes pas pressé, monsieur Bourdin, nous en avons déjà deux, et les deux plus beaux jeunes gens du canton. . . . reste à savoir s'ils sont convenables à d'autres égards.

Cette restriction, habilement placée pour laisser la lice ouverte, n'engagea pas le notaire à proposer quelque nouveau parti ; tout naturellement le canton avait sa préférence, les clients ne lui venaient pas

d'ailleurs. Il n'interrogea point non plus Mlle Chevert, il en savait assez.

Une heure après, sous un prétexte plausible — les hommes d'affaires n'en manquent jamais — il alla trouver le père Fouchard. « Voyons, pensa-t-il, voyons si en lui mettant la puce à l'oreille, je pourrai m'assurer un bon courtage. »

L'important était d'amener le bonhomme à parler le premier ; celui qui vient à vous trahit le besoin d'être aidé. Mais le tabellion eut beau faire de savants circuits, nommer Mlle Chevert, dire qu'il l'avait vue, s'arrêter d'un air précieux, y revenir encore, le père Fouchard se tint coi. Toute diplomatie épuisée, il fallut aborder franchement la question.

— A propos, dit M. Bourdin, sans qu'il en fût proposé, savez-vous que votre affaire de mariage va mal ?

— Bah ! répondit le bonhomme d'un air à moitié étonné, à moitié incrédule.

— Très-mal, vous dis-je.

— Dame, reprit le vieux ricaneur, le mariage est toujours comme ça, un jour très-mal, le lendemain très-bien.

— Je ne plai-ante pas, monsieur Fouchard, dans votre intérêt il y aurait quelque chose à faire ; c'est

vous qui avez levé le gibier ; mais on va sur vos brisées.

— Tiens ! est-ce que je peux empêcher ça ? Il ne s'agit pas de partir, mais d'arriver : moi, j'arrive toujours. D'ailleurs, Achille ira faire une visite demain ; nous verrons ensuite.

— Comme vous voudrez, c'est votre affaire et non la mienne ; je voulais simplement vous donner un conseil d'ami ; on cherche à circonvenir Mlle Chevert, voilà le fait.

— Circonvenir ? . . . répéta le père Fouchard qui ne saisissait pas bien le sens de ce mot.

— Eh oui ! M. Dusseaux ne dort pas plus que vous, papa Fouchard ; il a, lui aussi, un fils à marier, il voit souvent Mlle Chevert, la parenté est un titre. . . . vous comprenez ?

— Peuh ! M. Dusseaux ! c'est un homme imaginaire !

— Un compétiteur imaginaire, vous voulez dire ? pas du tout ; il s'est posé très-réellement, je le sais de bonne source.

— Bah ! bah ! un homme qui n'a rien. . . . que des dettes.

— Ma foi, je ne pense pas comme vous, dit le notaire avec gravité, M. Dusseaux ne me paraît nulle-

ment à mépriser ; il est fort habile, fort entendu ; en fait de dettes, je ne lui connais plus que vingt mille francs : c'est le reste d'un passif considérable, désormais soldé ou bien près de l'être ; l'année ne se passera pas sans qu'il ait payé ces vingt mille francs.

— A qui donc doit-il ça ? demanda le père Fouchard d'un air nouchalant.

— A MM. Toulhier et Baillou qui ne le pressent pas.

— Dame, si ce n'est pas exigible ?

— Tout au contraire, ce sont des billets échus depuis longtemps ; mais, voyez-vous, l'homme inspire confiance. — Non, non, mon cher monsieur Fouchard, ne vous endormez pas ; je vous le dis : dans six mois, la situation de M. Dusseaux sera parfaitement nette ; aidé de son fils, qui connaît mieux le bois que les plus vieux fendeurs, il choisira les meilleurs lots dans la forêt, et gagnera vingt, trente mille francs par an : avec ça on peut aspirer à la main de Mlle Soyer, et l'obtenir, soyez-en sûr.

— Je veux bien tout ça, monsieur Bourdin : et puis. . . . après ?

— Vous n'auriez pas envie qu'on vous donnât un petit coup de main, père Dure-à-cuire ?

— Si fait, donnez-le, je veux bien ; mais donnez-

sorti de cette entrevue avec une profonde admiration pour le caractère du souverain-pon-tife.

Une dépêche de New-York nous apporte une analyse télégraphique du message du président Lincoln. Il se résume en une seule pensée : continuation de la guerre à outrance, et, en un seul résultat : la ruine des finances fédérales. Mais ce n'est pas la fortune seule des Etats-Unis qui périra dans cette crise, c'est aussi et sur-tout la liberté américaine.

Les journaux de la Réunion et de Maurice, arrivés par le dernier courrier, nous apprennent qu'un indigne attentat a été commis à Tamatave sur deux de nos nationaux. MM. Ardoin et Ollive, horriblement maltraités par les Hovas, sous le prétexte mensonger qu'un ballot de toile aurait été introduit sans payer les droits de douane.

Le gouverneur de Tamatave avait puni l'officier hova coupable de ces mauvais traitements ; mais la situation n'en restait pas moins fort inquiétante pour les traitants français.

D'après nos correspondants, les ambassadeurs malgaches, qui revenaient d'Europe, étaient arrivés à Tananarive, et un conseil des ministres avait eu lieu, dans lequel, au sujet des relations avec la France, il aurait été émis trois avis différents.

L'un, appuyé par la reine, consistait à reconnaître les traités faits sous le roi Radama ; le second, à payer l'indemnité exigée par la France, en demandant seulement une réduction sur le chiffre de la somme et des délais pour le paiement ; le troisième, à refuser tout arrangement, tout traité, et le paiement de l'indemnité.

Les chefs hovas, qui soutenaient cette opinion, prétendaient qu'il n'y avait point à craindre une guerre avec la France, qui se bornerait à de vaines menaces, et que, dans tous les cas, l'Angleterre saurait bien l'empêcher d'attaquer les Hovas.

Dans un second conseil, certains ministres ou chefs hovas auraient parlé du gouvernement français en termes pleins de violence, et quelques-uns d'eux auraient déclaré qu'il fallait surseoir à toute résolution au sujet des réclamations de la France jusqu'à ce que le ministre de cette nation les eût formulées par écrit.

M. Packenham, consul anglais à Madagascar, venait de quitter Tamatave pour se rendre à Tananarive. Il s'y rendrait, selon les uns, pour y faire signer un traité avec l'Angleterre ; selon les autres, parce qu'il y aurait été appelé par les Hovas, désireux de le consulter, au sujet de leurs difficultés avec la France.

« Les Hovas ne se gênent pas, nous écrit-on de la Réunion, pour dire que les Anglais vont payer, et quand on leur demande pourquoi, ils disent : « Mais, parce que c'est Ellis qui a tout fait, ou plutôt tout défait ; et, puisqu'il est

l'agent de l'Angleterre, c'est à l'Angleterre de payer. »

« Les Hovas, d'un autre côté, sont retenus par la crainte que l'Angleterre, si elle paye, ne se fonde sur ce fait pour s'attribuer des droits sur le pays. »

Après tous ces débats, la reine Rasoaherina paraît s'être rangée à l'avis de son conseil, qui demande une réduction dans la somme à payer et des termes pour effectuer le paiement ; elle a, nous assure-t-on, écrit dans ce sens une lettre à l'Empereur.

On voit, d'après ces renseignements, qu'il n'est nullement question du retour en France des envoyés hovas pour faire un nouveau traité, et que le gouvernement de Madagascar serait disposé à continuer les traditions de la diplomatie d'expectative et de faux-fuyants, si la France consentait encore à s'y prêter, malgré la rude expérience que nous en avons faite.

Les journaux publient une instruction de l'empereur Maximilien aux préfets politiques de l'empire, pour leur enseigner comment ils doivent gouverner de la même manière et leur apprendre que « l'ensemble de l'empire embrasse tous les partis, que l'empereur élu placé au-dessus d'eux ne connaît que des Mexicains, et que tout homme qui se renferme dans les limites des lois du pays a droit à sa protection et à sa sollicitude. La loi est dorénavant la base de l'empire : c'est seulement par la loi et pour la loi que doivent agir les représentants du gouvernement. »

« Dans les questions contentieuses, dit l'empereur Maximilien, dans les procès, dans l'instruction des causes, la justice doit être prompte, claire et conforme au droit. Nul ne doit rester en prison sans que le motif lui en soit notifié dans le plus bref délai possible. Les arrestations préventives ne doivent avoir lieu sous aucun prétexte, excepté dans les cas de péril extrême.

« En matière de police, comme en ce qui concerne la justice, on doit agir avec toute la sévérité de la loi, avec énergie et sans indulgence aucune. Les lois donnent à chaque fonctionnaire la force suffisante pour empêcher le mal et pour accorder protection.

« Les préfets porteront aussi leur attention sur la presse, qui doit reposer sur les bases de la loi, libre et indépendante, attendu que mon gouvernement ne craint pas la franchise. Les écrits qui dépasseront les limites de la loi, les attaques directes contre nos croyances, contre les bonnes mœurs, contre les institutions de notre pays et contre les personnes, ne doivent être tolérées sous aucun prétexte. Il est du devoir des autorités de punir les fautes de ce genre avec une énergique sévérité.

« Le vol et le larcin sont une honte pour notre pays et l'ont discrédité dans l'opinion

du monde. Ce mal invétéré doit être extirpé dans tout l'empire avec une rigueur et une rudesse inexorables. En pareil cas, l'indulgence n'est pas à sa place ; il faut faire de salutaires exemples. Si les faits de ce genre se multiplient, il sera imposé aux départements et aux centres de population dans lesquels ils se produiront une contribution destinée à indemniser les victimes ; les préfets en seront personnellement responsables.

« Plus grand sera le nombre des bonnes écoles, plus elles seront suivies, plus le pays sera éclairé, plus il progressera et plus son avenir sera brillant. Je désire que les préfets eux-mêmes visitent fréquemment les écoles et s'assurent, au moyen d'examen minutieux et inattendus, du véritable état de l'instruction. Chaque nouvelle école qui s'établit dans un département mérite la sollicitude et la reconnaissance du gouvernement. Le choix des professeurs devra avoir lieu dorénavant par voie de concours, en les soumettant à un rigoureux examen. Dans les examens annuels, les préfets distribueront au nom du gouvernement des prix gradués. Dans les collèges où cela sera possible, on établira des exercices gymnastiques comme moyen de rendre la jeunesse plus robuste et de développer son courage. »

La suite de l'instruction concerne les mesures à prendre pour assurer la salubrité de chaque département ; le bon état des routes ; l'encouragement à l'agriculture ; la surveillance de l'amélioration des races d'animaux ; les renseignements à transmettre sur l'état des récoltes ; la conservation des antiquités et des monuments, etc., etc. La sollicitude de l'empereur s'étend à tout, et rien ne montrera mieux dans l'avenir l'état de désordre et d'incurie dans lequel était tombé le Mexique, que la lecture de cette pièce, où l'on enseigne aux préfets mexicains jusqu'au style dans lequel ils doivent écrire à l'empereur : il doit être clair, bref, précis, et toujours d'une entière franchise, disant toute la vérité, le bien comme le mal.

On lit dans le *Moniteur* :

Depuis quelque temps, certains journaux rendent compte des séances du conseil d'Etat.

L'article 16 du décret organique sur la presse, en date du 17 février 1852, est ainsi conçu :

« Il est interdit de rendre compte des séances non publiques du conseil d'Etat. »

La *France* fait suivre cet entre-filet du *Moniteur* des observations suivantes :

Il est incontestable que la publication d'un compte-rendu des séances du conseil d'Etat est interdite par la loi qui régit la presse. Mais autre chose est un compte-rendu, autre chose la simple constatation d'une décision du conseil d'Etat, sans entrer dans le détail des débats qui l'ont déterminée, et qui est devenue d'ailleurs fait un public.

Dire, par exemple, que le conseil d'Etat a repoussé un projet de loi aussi important que la propriété littéraire, ou a terminé l'enquête sur le taux de l'intérêt, est-ce faire un compte-rendu interdit par la loi ? Il serait désirable que les journaux fussent exactement fixés à cet égard sur la limite de leurs droits.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Nouvelles Diverses.

D'après un bruit assez accrédité, lisons-nous dans un journal, l'ouverture de la session des grands corps de l'Etat, qui paraissait d'abord fixée à la fin de février, aurait lieu vers le 15 janvier.

Cependant la *France* « croit savoir que l'ouverture des Chambres aura lieu vers le milieu du mois de février ; elle suivrait de près celle du Parlement anglais, fixée, comme on sait, au 8 février prochain. »

— Le conseil d'Etat, dans sa séance de vendredi dernier, a définitivement rejeté du projet de loi sur la propriété littéraire le principe de la perpétuité ; il décidera, dans une prochaine séance, s'il convient de prolonger les droits de propriété littéraire de trente à cinquante ans.

— On dit qu'une transaction se prépare au sujet des réclamations portées jusqu'à l'Empereur relativement à la Banque de France. La proposition de MM. Pereire concernant l'établissement d'une nouvelle institution financière ayant faculté d'émettre des billets au porteur, serait écartée ; mais on admettrait la discussion sur le maximum du taux des escomptes et sur la fixation d'une période durant laquelle il devrait n'y être apporté aucun changement. Cette transaction, qui satisfait les pétitionnaires de Paris, ne serait pas moins favorablement accueillie par le commerce et l'industrie des départements.

— On annonce encore une fois la prochaine publication au *Moniteur* de l'exposé financier de M. Fould. Dans ce travail, un crédit extraordinaire de cent millions, réalisable sans emprunt, serait affecté aux travaux d'utilité départementale et communale. Bien entendu, ce serait à titre de subvention seulement, les conseils généraux et les municipalités devant être conviés à voter des allocations pour l'exécution de leurs voies ferrées, routes, bâtiments, etc.

— Parmi les projets de loi qui seront soumis au Corps-Législatif, dès l'ouverture de la prochaine session, on cite celui sur le code rural. Ce projet a été élaboré longuement et péniblement, à cause de la nature et de la diversité des intérêts auxquels il se rattache, mais nous croyons savoir qu'il ne reste plus à résoudre que des questions de détail, déjà à

le.... vous m'entendez ?

— Nous verrons, dit maître Bourdin en se levant.

Il replia quelques papiers, les mit sous son bras et partit pestant intérieurement contre le vieux finaud.

« Les notaires ! disait de son côté le père Fouchard, ça voudrait gruger les noix avant qu'on n'ait gaulé l'arbre. »

Satisfait d'avoir bien « tenu son bout, » le bonhomme n'était pas cependant sans inquiétude. M. Dusseaux lui en imposait beaucoup plus qu'il ne voulait en convenir : la droiture et la probité se font respecter même par ceux qui n'ont ni probité ni droiture. Le vieil usurier considérait M. Dusseaux et avait en lui une telle confiance qu'il lui prêtait sans prélever plus de huit pour cent ; il n'eût jamais songé à lui nuire, si leurs intérêts ne se fussent trouvés en conflit. Mais il n'y a considération qui tienne en certaines circonstances graves : au lieu de se renfermer dans ses opérations ordinaires de commerce, M. Dusseaux prétendait lutter avec le seigneur de Chemelles, disputer à la dynastie Fouchard une héritière tout spécialement réservée, c'était un crime quasiment de lèse-majesté.

Le père Fouchard n'hésita pas un instant ; on voulait la guerre apparemment, il la voulait aussi ; guerre

à mort, il fallait écraser du premier coup un adversaire, trop supérieur par les lumières et l'ascendant moral, pour être vaincu sur le terrain des négociations ; d'ailleurs, on le sait, le vieux paysan n'y entendait rien, aux négociations, il le sentait lui-même.

« Ça, dit-il, en tambourinant avec ses gros doigts sur sa tabatière, M. Dusseaux me doit cinquante mille francs : pour sûr il veut acheter le fameux lot de forêt qui sera mis en vente dans huit jours ; faut le laisser s'engager, il y mettra les cinquante mille francs et tout le comptant qu'il peut avoir ; le lot acheté et payé, si, vingt-quatre heures après, je viens, de bons billets à la main, lui demander vingt mille francs, il n'aura pas le temps de se retourner : je le tiens, il est coulé ! — Maintenant, le lot de forêt et les bois en magasin me couvriront de mes cinquante mille francs et du montant des billets : rien à craindre : c'est géométrique ça ! »

Bien que l'affaire lui parût géométrique, le père Fouchard y réfléchit toute la nuit ; puis, le lendemain, pendant que le bel Achille faisait sa visite à Mlle Chevert, il se rendit à Blois, retira des mains de MM. Toulhier et Baillou les billets Dusseaux, de la part de celui-ci, disait-il en payant : à cette marque

on le crut. De là, il s'en fut chez tous les banquiers de la ville, sous couleur de négocier les billets. Il était connu, M. Dusseaux avait une réputation intacte ; on ne faisait pas de difficultés, les billets étaient reçus à l'escompte. Mais au moment de les endosser, le bonhomme secouait la tête, refusait sa signature, lâchait des hélas ! très-expressifs, prononçait le nom de M. Dusseaux avec un gros soupir.

— Qu'y a-t-il ? demandait le banquier.

— Hum ! répondait le vieux paysan, je ne sais pas, bien fin qui connaît le fond du sac.

— Enfin, quoi ?

— Dame, M. Dusseaux est mon voisin, mon ami, mais il me doit soixante-dix mille francs : pour répondre de ça je ne lui vois que son magasin, huit à dix mille francs peut-être ; maintenant, ne doit-il point ailleurs ? Voilà !

Après cet exorde, on le congnoit, pas n'était besoin de longs discours, le banquier refusait les billets, et prenait bonne note du renseignement.

« Ah ! mon Dieu ! m'a-t-il fait courir, ce pauvre M. Dusseaux, disait le père Fouchard en rentrant, le soir, à Chemelles. — Mais, ajoutait-il d'un ton de commisération, décidément c'est un homme imaginaire, les banquiers ne veulent pas entendre parler

de lui. »

Le bon apôtre avait toujours un mot de pitié pour ceux qu'il étrangeait.

XIX.

Cependant, Urbain Fouchard ne perdait pas de vue le lot de forêt. L'obligation de cinquante mille francs qu'il avait en main ne le poussait pas loin ; c'était de l'argent comptant qu'il lui fallait. Résolu à tenter un dernier effort, pour obtenir de son père argent ou crédit, il vint solliciter de nouveau.

Le père Fouchard était en belle humeur.

— Tu l'auras, répondit-il, ton lot de forêt, et Achille aura l'héritière, mon petit doigt me dit ça.

— Tarare ! s'il faut attendre le mariage d'Achille, autant renoncer tout de suite à mon affaire.

— Point : ne renonce à rien, tu l'auras, je te le dis.

— Je l'aurai ? S... bleu ! est-ce, avec vos ricane-ments que vous me le ferez avoir ? l'adjudication a lieu dans six jours ; Achille sera-t-il marié avant ?

— Avant ou après, qu'est-ce que ça fait ?

— Tiens ! si je n'ai pas d'argent pour enchérir : une fois le lot adjugé, croyez-vous que M. Dusseaux

moitié résolues par les nombreuses enquêtes qui ont précédé les délibérations.

— Le *Moniteur* publie un Mémoire très-étendu du sénateur préfet de la Seine.

Ce document renferme :

1° Les éléments du répartition des contributions de 1865 ;

2° Le compte des recettes et dépenses du département en 1865 ;

3° Le projet du budget départemental de 1865 ;

4° Une série de mémoires se rattachant à ces documents, ou qui ont trait à des questions spéciales rentrant dans ses attributions ;

5° Un cahier contenant, avec ses observations, l'analyse des vœux exprimés par le conseil général dans sa dernière session, et de ceux que les conseils d'arrondissement ont formulés cette année.

M. Haussman entre dans de grands détails sur les travaux qui doivent être exécutés aux abords de la capitale :

« L'approche de cette capitale de l'univers, dit-il, sera pour ainsi dire révélée à distance par des avenues, des plantations qui formeront dans tous les sens comme une sorte de rayonnement de son édilité perfectionnée. »

— M. le général commandant la province de Constantine est rentré dans cette ville, avec son état-major, de retour de l'expédition qu'il a dirigée en personne dans le Sud de cette province.

Chronique Locale.

Les notables commerçants de Saumur ont été appelés dimanche dernier à élire un juge au tribunal de commerce, en remplacement de M. Jules Picherit, démissionnaire, et un juge suppléant, en remplacement de M. Louis Chivert, non acceptant. M. Louis Chivert avait été nommé en cette qualité à l'élection du 27 novembre dernier.

Le nombre des notables commerçants présents était de 28.

M. Jouffrault, Auguste, juge suppléant, ayant obtenu 26 voix, a été nommé juge.

M. Servain, Etienne, ayant obtenu 16 voix, a été nommé juge suppléant, en remplacement de M. Chivert.

Un troisième scrutin a été ouvert pour nommer un juge suppléant en remplacement de M. Jouffrault, nommé juge.

M. Voisin-Château, ayant obtenu 19 voix, a été nommé en cette qualité.

Le réseau des lignes de Bretagne se compose de deux chemins de fer principaux longeant la côte de la péninsule.

L'un, concédé à la compagnie de l'Ouest,

suit le littoral nord; l'autre, concédé à la compagnie d'Orléans, suit la côte méridionale.

Ces deux chemins viendront, d'ici à deux ans, se réunir à Landerneau, pour converger sur Brest.

A ces deux grandes lignes il faut ajouter, pour compléter le réseau : 1° la ligne de Nantes à St-Malo, actuellement en exploitation ; 2° la ligne d'Auray à St-Brieuc ; 3° la ligne de Châteaulin à Landerneau.

Ces trois voies traversent de part en part la presqu'île armoricaine et relient la côte de la Manche à la côte de l'Océan.

La compagnie d'Orléans va, dans le courant de ce mois, livrer à l'exploitation deux importantes sections de son réseau breton.

C'est d'abord la ligne de Quimper à Châteaulin et à la rade de Brest, sur une longueur de 51 kilomètres.

C'est ensuite la ligne d'Auray à Napoléonville, sur une longueur de 51 kilomètres.

La partie comprise entre Quimper et Châteaulin forme l'avant-dernière section de la grande-ligne de Nantes par Savenay, Redon, Vannes et Lorient ; en 1867 elle sera ouverte jusqu'à Landerneau, point où elle se soudera à la ligne de Rennes à Brest.

La section de Quimper à Châteaulin, qui va être livrée à la circulation, ne compte qu'une station intermédiaire, Quéménéven.

La ligne d'Auray à Napoléonville, qui sera continuée jusqu'à St-Brieuc par la compagnie de l'Ouest pour former la deuxième transversale dont nous parlions tout à l'heure, compte trois stations intermédiaires: Pluvigner, Baud et Saint-Nicolas.

Nous extrayons d'une lettre particulière, dit l'*Union de l'Ouest*, les détails suivants sur l'arrivée à l'île de la Réunion, de Monseigneur Maupoint, éloigné depuis plus de deux ans de son diocèse :

« Monseigneur nous est arrivé le 5 novembre, à 11 h. du soir. Avertis par le canon, MM. les grands-vicaires, l'abbé Fava et l'abbé Lambert, se sont rendus immédiatement à bord pour lui rendre leurs devoirs et prendre ses ordres. Il fut décidé que Sa Grandeur ne débarquerait que le lendemain à 5 h. de l'après-midi. La réception a été brillante. Tous les chefs de services, les fonctionnaires, la garnison au complet, toute la ville s'étaient rendus au port.

« Une procession organisée à l'instant a accompagné Monseigneur jusqu'à l'église cathédrale, où il a adressé une allocution et donné la bénédiction du Saint-Sacrement.

« La traversée paraît avoir été très-pénible et avoir fatigué beaucoup Monseigneur, au point que, le cinquième jour de son arrivée, il a dû aller, dans la montagne, où est la campagne épiscopale, prendre quelque repos. Le climat de ce séjour, tout semblable à celui de France, lui a fait beaucoup de bien... »

Il fit un geste violent, tourna les talons et disparut.

« Le brigand ! murmura le père Fouchard, je les lui dois, n'est-ce pas, mes écus ! »

Un autre se fût peut-être demandé s'il ne récoltait point maintenant ce qu'il avait semé autrefois. Le père Fouchard ne s'adressa aucun reproche : rien n'était blessé en lui que l'égoïsme. Il se plaignait d'Urbain comme d'une hôte malfaisante ; entre père et fils il ne concevait d'autres rapports qu'une certaine communauté d'intérêts, profitant, surtout, à celui qui avait travaillé le premier. « C'est moi qui ai tout gagné, disait-il quelquefois, mais les enfants ça ne connaît rien ! » Dans la circonstance présente il était particulièrement vexé, parce que son fils et son petit-fils devaient recueillir le fruit de ses peines ; aussi, cherchait-il en son esprit comment il pourrait les rançonner plus tard.

Marin DE LIVONNIÈRE.

(La suite au prochain numéro.)

Nous annonçons l'arrivée prochaine à Saumur de la Société des chanteurs languedociens. Ces artistes sont de retour en France depuis environ un an, après une longue pérégrination en Pologne, en Russie et dans toutes les grandes villes du nord et du centre de l'Europe. En France comme à l'étranger, un immense succès a accueilli ces infatigables pèlerins : ils venaient de se faire applaudir à Lyon, Marseille et Bordeaux. Nous croyons qu'à Saumur, comme dans les autres villes où ils ont déjà passé, les chanteurs languedociens recevront le plus sympathique accueil.

Voici maintenant ce que nous lisons, au sujet de ces chanteurs, dans une feuille bordelaise :

« A une époque qui n'est pas encore éloignée, huit jeunes gens, passionnés pour la musique et les voyages, après avoir éveillé isolément les échos des Pyrénées et du Languedoc, s'associèrent et se mirent en route pour se faire entendre dans les principales villes de l'Europe. Ils se rendirent d'abord à Berlin, où la famille royale honora plusieurs fois de sa présence la salle du concert. Guillaume I^{er} voulut les avoir au palais, où une soirée fut donnée en présence de la cour de Prusse. Après avoir visité toutes les capitales de la Confédération germanique, où ils ont reçu le meilleur accueil de tous les souverains allemands et de quelques grands compositeurs de musique tels que Lachner, Picher, Em. Bach, J. Gungel, Flotow, Franz Abt, etc., (Meyerbeer lui-même, après les avoir entendus dans une ville thermale près de Wiesbaden, est venu pour les féliciter de leur exécution et de leur ensemble), ces artistes se rendirent en Pologne, où ils furent applaudis, à plusieurs reprises, au théâtre de Varsovie, et de là à St-Petersbourg, où ils débutèrent, au palais impérial de Pawlowks, devant l'empereur Alexandre II, le grand-duc Constantin et toute la famille impériale. Après les avoir entendus chez lui et dans les théâtres impériaux de St-Petersbourg, Sa Majesté les protégea et les fit engager, pour la saison d'été, au Waux-Hall impérial de Palowsk, pendant les intermèdes des concerts de Strauss, de Vienne (Autriche). A Moscou, ils chantèrent au Grand-Théâtre et au Club de la grande noblesse moscovite, puis à St-Louis (église française), au profit d'une œuvre de charité. A leur passage à Kalouga, le vieux et intrépide Circassien Schamyl, prisonnier dans cette ville, voulut les entendre chez lui et leur donna des marques de sympathie. A Stockholm, le roi Charles XV les invita quatre fois, dans l'espace d'une semaine, à venir se faire entendre au palais royal. A Copenhague, ils reçurent aussi beaucoup d'accueil. Le roi Frédéric VII, après les avoir invités au palais dans une soirée, leur fit donner un concert spirituel à l'église de Christienbourg Slot Kerch, où était réunie toute la diplomatie de la capitale du Danemark. Maintenant ils parcourent la France : ils ont été accueillis à Strasbourg, Lyon, Marseille, Orléans, Tours et Bordeaux. Dans cette dernière ville, où ils viennent de séjourner pendant un mois, ils ont reçu les témoignages de sympathie du public bordelais. »

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, officier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif, informe ses administrés que, suivant arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 14 décembre présent mois, et conformément aux dispositions de la loi du 5 mai 1841 et de l'ordonnance royale du 25 août 1835, il sera ouvert, devant M. le juge de paix du canton sud de Saumur, une enquête dont la durée est fixée à trois jours. Cette enquête portera sur la demande de déclaration d'utilité publique formée par la Commission administrative des Hospices de Saumur, en vue de l'exécution des travaux

relatifs à la construction d'un hospice général, sur le terrain actuel de l'Hôtel-Dieu, avec l'annexion de maisons et terrains, situés rue des Boires et rue de Nantilly.

Les pièces relatives à cette affaire seront déposées à la Mairie de Saumur (secrétariat), pendant 15 jours, à partir du 22 décembre 1864, de 10 heures à 3 heures (fêtes et dimanches exceptés). A partir de ce délai et pendant trois jours consécutifs, c'est-à-dire les 9, 10 et 11 janvier 1865, de 11 heures à 1 heure, M. le juge de paix sus-désigné recevra les déclarations des habitants sur le projet en question.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 20 décembre 1864.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Les lettres de Rome, arrivées en retard, annoncent que le baron de Meyendorff, chargé d'affaires de Russie, a quitté Rome subitement.

Il est inexact que le pape lui ait envoyé ses passeports, mais on pense que cette mesure pourrait bien être prise si le czar interdisait, comme on le dit, toutes relations entre l'Église de Pologne et Rome.

Le baron de Meyendorff se serait rendu à Florence, afin d'éviter les réceptions diplomatiques qui ont lieu au Vatican à l'occasion de Noël et de la fête du pape.

Madrid, 18 décembre. — La *Gazette de Madrid* publie un décret royal qui promet un intérêt de 8 0/0 aux fonds déposés à la caisse des dépôts pour des termes fixes de quatre à huit mois, et 9 0/0 pour des termes fixes de huit à douze mois.

Le journal *las Noticias* dit qu'il est arrivé beaucoup de dépêches des provinces constatant que la rentrée au pouvoir du cabinet Narvaéz a été généralement approuvée.

Londres, 19 décembre. — Le correspondant spécial du *Times* lui mande de New-York, en date du 7 courant :

Les rapports confédérés prétendent que le mot d'ordre donné par Sherman au moment de se mettre en marche a été de tout mettre à feu et à sang dans le Tennessee oriental ; en un mot de dévaster complètement le pays.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

M^{me} BAUDIN (M^{lle} ALLAIS),
DENTISTE A SAUMUR,

Place de l'Hôtel-de-Ville, 40.

Fait toutes les opérations de la bouche, ainsi que le mécanisme et la pose de mâchoires, dentiers, dents artificielles. (524)

Marché de Saumur du 17 Décembre.

Froment (l'hectol.)	15 09	Huile de lin.	49 —
2 ^e qualité,	14 58	Paille hors barrière	44 25
Seigle.	9 25	Foin.	83 38
Orge.	8 —	Luzerne (les 750 k)	91 65
Avoine anc. (entrée)	8 90	Graine de trèfle.	120 —
Fèves.	12 50	— de luzerne.	110 —
Pois blancs.	22 —	— de colza.	28 50
— rouges.	22 —	— de lin.	27 —
Cire jaune (50 kil.)	225 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ord.	57 —	(l'hectolitre).	—
— de chenevis.	50 —	— cassées (50 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1864.	1 ^{re} qualité 150 à 180
Id.	2 ^e id. 100 à 120
Ordin., envir. de Saumur	1 ^{re} id. 50 à »
Id.	1864, 2 ^e id. 45 à »
Saint-Léger et environs	1 ^{re} id. 45 à »
Id.	1864, 2 ^e id. 40 à »
Le Puy-N.-D. et environs	1 ^{re} id. 42 à »
Id.	1864, 2 ^e id. 38 à »
La Vienne, 1864.	30 à 34

ROUGES (3).	
Souzay et environs 1864.	90 à 120
Champigny, 1864.	1 ^{re} qualité 220 à »
Id.	2 ^e id. 150 à »
Varrains, 1864.	80 à 100
Bourgueil, 1864.	1 ^{re} qualité 120 à »
Id.	2 ^e id. 100 à »
Restigny, 1864.	75 à 85
Chinon, 1864.	1 ^{re} id. 75 à »
Id.	2 ^e id. 62 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ABONNEMENTS.

Un an. Six mois.
 PARIS, 15 fr. 8 fr.
 DÉPART., }
 CORSE, } 18 fr. 10 fr.
 ALGÉRIE, }
 ÉTRANGER, selon le tarif postal.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

La FRANCE ÉLÉGANTE, voulant justifier par tous les sacrifices en son pouvoir la place qu'elle a su prendre au premier rang des publications du même genre, vient d'inaugurer sa onzième année d'existence par la réalisation d'améliorations dont l'importance ne peut manquer de lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. — Renonçant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses, à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la FRANCE ÉLÉGANTE a trouvé, dans son succès européen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu d'une, et non-seulement de doubler, par le seul fait de sa périodicité plus fréquente, le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La FRANCE ÉLÉGANTE publie dans le courant de chaque année : — 1° 24 numéros, format grand in-8°, édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur ; — 2° 28 à 30 gravures de modes inédites, coloriées et dessinées par M^{me} Héloïse LÉLOIR ;

— 3° 12 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre ; — 4° 12 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants ; — 5° 4 à 6 planches de tapisseries coloriées ou dessins pour crochet, filet de tricot ; — 7° Plusieurs morceaux de musique, de chant et de piano ; — et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffira de citer les noms qui figurent dans ses colonnes pour nous dispenser de tout éloge.

Parmi les écrivains les plus aimés du public, citons au hasard : M^{me} MÉRÉ, PAUL FÉVAL, PIERRE ZACCONE, JULES SANDEAU, ALFRED DES ESSARTS, PONSON DU TERRAIL, ÉTIENNE ENAULT, JULES KERGOMARD, ELIE BERTHET, M^{me} ANAIS SÉGALAS, COMTESSE DASH, CLÉMENCE ROBERT, ETC., ETC.

On peut donc affirmer sans exagération qu'il n'est pas de recueil qui puisse offrir de pareils avantages à ses abonnés.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

BUREAUX A PARIS,

Rue Sainte-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste sur Paris, ou s'adresser aux Libraires ou aux Messageries.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1853, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

A VENDRE

UNE POMPE,

Système Pichard, de Saumur.

Cette pompe, aspirante et foulante, munie de ses tuyaux d'arrosage, sera vendue à bas prix.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE,

UN CAFÉ BIEN ACHALANDÉ,

Dans un très-bon quartier de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

PORTION DE MAISON AVEC BOUTIQUE

Rue Saint-Nicolas, n° 72.

S'adresser, à M. VAILLOT, même rue. (528)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

BOUTIQUE et portion de MAISON, rue Royale.

S'adresser à M^{me} RAGUIDEAU.

AVIS.

Une maison de Commerce demande un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

LIBRAIRIE DE DUTERTRE, 236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET, DU DICTIONNAIRE DES COMMUNES, PAR GIRAULT DE SAINT-FARGEAU; DE LA TENUE DES LIVRES SANS MAÎTRE, PAR DEPLANQUE, etc., etc.

Mise en vente de la deuxième édition de

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

PHILOSOPHIQUE ET PRATIQUE,

CONTENANT LA SOLUTION DE TOUTES LES DIFFICULTÉS GRAMMATICALES;

OUVRAGE UNIQUE EN SON GENRE,

ET LE PLUS COMPLET QUI EXISTE;

Enrichi de cent mille exemples, formant le plus curieux recueil de pensées et d'anecdotes;

PAR LÉGER NOEL.

Cette Grammaire, composée dans un genre tout à fait nouveau afin d'en rendre l'étude agréable et facile, se distingue surtout par la précision, la clarté, la méthode. Elle offre la solution de toutes les difficultés restées jusqu'à ce jour à l'état de problème; et cette solution est toujours appuyée d'un nombre infini d'exemples choisis et intéressants, et de remarques critiques. Fruit de plus de quinze années d'études et de recherches, elle s'est placée, dès son apparition, au premier rang, et peut être regardée comme la seule véritablement complète.

Un fort vol. in-8° de 1,000 pages; Prix: 10 fr. pour Paris; 14 fr. pour la France. (Franco).

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, et à Saumur, au bureau de l'ÉCHO SAUMUROIS.

ECHO DE LA PRESSE CATHOLIQUE

Journal paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois,

Prix 4 fr. par an,

Bureaux: Librairie de A. JOSSE, éditeur, 8, rue Cassette, Paris, Les abonnements sont d'un an et partent du 1^{er} avril.

PRIME EXCEPTIONNELLE, LE CHRIST AU JARDIN DES OLIVIERS

Par M. EVRARD.

Epreuve photographique sur papier carton, format in-folio.

La prime et le journal 6 fr.

Ce journal n'étant composé que d'Histoires et de Nouvelles, empruntées à nos meilleurs auteurs, est destiné à remplacer dans les familles cette multitude de petits journaux à bon marché dont la littérature, souvent anti-religieuse, laisse tant à désirer.

La première année est en vente sous le titre de

NOUVELLES ET RÉCITS, un fort vol. grand in-8° à 2 colonnes.

PRIX FRANCO 4 FR.

LE SIÈCLE ILLUSTRÉ

Journal illustré paraissant deux fois par semaine,

PUBLIE EN CE MOMENT

LE TUEUR DU ROI

Grand roman historique inédit,

PAR TURPIN DE SANSAY,

Auteur de la Sorcière de Paris, de la Peste noire et des Chiffonniers de Paris.

Cette œuvre, l'une des plus palpitantes qui aient été depuis longtemps livrées au public, emprunte ses drames et ses péripéties aux secrètes Annales de l'histoire, à l'époque si remarquable de l'histoire du règne de Charles IX, de Catherine de Médicis et des guerres des catholiques contre les huguenots.

Bureaux du Siècle illustré: 1, rue du Pont-de-Lodi. — Prix de l'abonnement pour les départements: Un an, 8 fr.; six mois, 4 fr. — Envoyer un mandat de poste.

LE BLÉ, LA FARINE ET LE PAIN

Sous le régime

DE LA LIBERTÉ DE LA BOULANGERIE

OU

GUIDE

Du Producteur, du Commerçant en Blé et Farine, du Meunier, du Boulanger et du Consommateur,

AYANT POUR EFFET

De donner les prix réels de la farine et du pain de 1^{re}, de 2^e et de 3^e qualité, comparativement au prix de l'hectolitre de froment, pesant naturellement 75 kilogrammes, ou suivant le prix des 100 kilogrammes du même blé.

Cette brochure est extraite du Tarif régulateur perpétuel de L. THIBAUT, ANCIEN MINOTIER.

EN VENTE, chez l'éditeur, E. MILON, libraire à Saumur, rue d'Orléans, 57 et 59 (Maine-et-Loire).

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 17 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 19 DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	65 25	» 15	» »	65 30	» 05	» »
4 1/2 pour cent 1852.	93 75	» 25	» »	94 »	» 25	» »
Obligations du Trésor.	445 »	10 »	» »	445 »	» »	» »
Banque de France.	3570 »	» »	17 50	3570 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1230 »	» »	5 »	» »	» »	» »
Crédit Foncier colonial.	610 »	» »	5 »	610 »	» »	» »
Crédit Agricole.	772 50	10 »	» »	775 »	2 50	» »
Crédit industriel.	723 75	1 25	» »	725 »	1 25	» »
Crédit Mobilier.	923 75	1 25	» »	930 »	6 25	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	940 »	2 50	5 »	942 50	2 50	» »
Orléans estampillé.	845 »	» »	5 »	846 25	1 25	» »
Orléans, nouveau.	780 »	» »	» »	785 »	5 »	» »
Nord (actions anciennes).	990 »	» »	2 50	997 50	7 50	» »
Est.	490 »	» »	2 50	492 50	2 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	876 25	3 75	» »	880 »	3 75	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	582 50	2 50	» »	585 »	2 50	» »
Ouest.	510 »	» »	3 75	510 »	» »	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1670 »	» »	5 »	1680 »	10 »	» »
Canal de Suez.	416 25	» »	1 25	417 50	1 25	» »
Transatlantiques.	523 75	1 25	» »	» »	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	65 45	» »	» »	65 40	» »	05 »
Autrichiens.	427 50	» »	1 25	435 »	7 50	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	505 »	» »	» »	505 »	» »	» »
Victor-Emmanuel.	315 »	5 »	» »	316 25	1 25	» »
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	260 »	6 25	» »	265 »	5 »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	592 50	2 50	» »	602 50	10 »	» »
Saragosse.	430 »	1 25	» »	437 50	7 50	» »
Séville-Xérès-Séville.	290 »	» »	1 25	288 75	» »	1 25
Portugais.	287 50	» »	5 »	282 50	» »	5 »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	310 »	» »	» »	307 50	» »	» »
Orléans.	293 75	» »	» »	293 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	292 50	» »	» »	292 50	» »	» »
Ouest.	290 »	» »	» »	290 »	» »	» »
Midi.	292 50	» »	» »	291 25	» »	» »
Est.	286 25	» »	» »	286 25	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.